

Conférence de Martine Mespoulet (Université de Nantes – France)

Moscou, Haute Ecole des Etudes Economiques, 18 avril 2017

**Inégalités et ségrégation sociale dans l'espace urbain en France
depuis les années 1970**

Résumé : Les villes françaises ont connu de fortes mutations économiques et sociales depuis les années 1970. Ces transformations ont entraîné de fortes recompositions sociales au sein de l'ensemble du territoire urbain, dans les quartiers et entre les quartiers. Les inégalités sociales et territoriales dans la ville ont fait l'objet de nombreuses recherches sociologiques sur les différentes dimensions de ce phénomène et les formes de ségrégation sociale dans la ville. Plusieurs politiques publiques, par exemple la politique de la ville, ont eu pour objectif de lutter contre ces inégalités. La conférence présentera un état des lieux de la situation actuelle des inégalités sociales dans l'espace urbain en France en insistant sur ses différentes dimensions et ses conséquences.

Texte de l'intervention :

Introduction :

Les tensions sociales et les violences urbaines que connaissent périodiquement les banlieues des grandes villes françaises depuis les années 1980 ont mis au grand jour les inégalités sociales et la forte ségrégation sociale qui marquent les territoires urbains situés dans les banlieues périphériques de ces villes. La question des banlieues a été constituée en « problème social » et a été à l'origine, dès les années 1980, de l'élaboration d'une politique d'action publique en direction de ces territoires urbains, nommée « politique de la ville », dont la particularité consiste à combiner plusieurs formes d'intervention : politique d'aménagement urbain, politique sociale, politique économique..

Si l'on met cette question en perspective historique, on peut considérer que les politiques de logement social menées en France depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ont été déterminantes dans l'éclosion de ces questions trente ans plus tard. Les quartiers qui sont qualifiés aujourd'hui de quartiers « sensibles », c'est-à-dire qui sont confrontés à de fortes difficultés sociales, dont une forte pauvreté, et à des tensions sociales. Ils sont pour la plupart le produit des transformations des cités des grands ensembles créées entre les années 1950 et les années 1970 pour faire face à l'expansion démographique et à l'extension urbaine qui ont accompagné la forte croissance économique de cette période en France et ont été vécus comme un progrès sociale. Il est nécessaire de revenir sur la politique de création des grands ensembles et du logement social pendant cette période pour mieux comprendre la situation actuelle.

Dans un premier temps, je donnerai les principales caractéristiques de cette politique des années 1950 à 1970, puis je présenterai les objectifs de la politique de la ville pour réduire les effets des inégalités sociales dans la ville dans les années 1980 et 1990. Cela nous conduira ensuite à caractériser les formes et les conséquences de la ségrégation sociale et de fractures territoriales dans l'espace urbain français aujourd'hui.

I/ La politique des grands ensembles : naissance d'une politique urbaine (années 1950-1960)

Les besoins de reconstruction des villes françaises après la fin de la Seconde Guerre mondiale ont exigé de grosses masses d'investissements dans tous les secteurs de l'activité économique et dans le domaine des équipements collectifs, des infrastructures routières, des transports et du logement.

La politique urbaine est née de la nécessité d'élaborer des mesures d'action publique pour accompagner la reconstruction des villes et l'extension urbaine. Dans le contexte de l'après guerre, la planification urbaine est devenue le grand principe organisateur de cette reconstruction. Les opérations de reconstruction ont été organisées et conduites avec une forte intervention de l'Etat français.

Un modèle urbain fonctionnel se dégage à cette époque : au centre des villes, on trouve principalement les services administratifs et les commerces. Des quartiers d'habitation, appelés grands ensembles, sont construits à la périphérie, à des distances plus ou moins éloignées du centre ville pour fournir des logements neufs. A cette époque, les immeubles de grande taille représentent une forme de modernité car ils permettent d'accéder à des logements neufs bénéficiant de tous les éléments de confort moderne qui souvent sont absents des logements anciens situés en centre ville.

C'est dans ce cadre-là que sont conçus les programmes de construction de grands ensembles de logements sociaux financés par des municipalités ou des sociétés publiques ou coopératives d'habitat social. Ce que l'on nomme logement social désigne l'ensemble des logements gérés par des sociétés d'habitat social. Celles-ci ont construit des immeubles de logements avec des financements d'Etat, mais la gestion peut être municipale ou départementale. Ces logements sont destinés à des personnes ou des familles dont les revenus ne leur permettent pas de payer un loyer à coût élevé ou d'acheter un logement, même à l'aide d'un emprunt. Les loyers y sont modérés, ce qui a donné lieu à l'expression de HLM, Habitations à Loyer Modéré. La concentration de ces immeubles dans des quartiers consacrés principalement au logement a engendré l'appellation de grands ensembles ou, plus tard, de cités.

Une programmation d'équipements collectifs a accompagné cette politique de construction de grands ensembles : investissements en infrastructures routières, en transports, en écoles, en services publics et sociaux. Le financement par l'Etat a été souvent réalisé dans le cadre de plans quinquennaux.

Les premiers résidents des immeubles des grands ensembles ont été heureux de pouvoir habiter dans des logements neufs possédant un niveau de confort qui n'était pas courant dans certains centres villes dont beaucoup de logements étaient insalubres, sans chauffage, sans toilettes ou sans salle de bains, parfois sans eau courante. A cette époque, les grands ensembles étaient un symbole de progrès social et d'amélioration des conditions de vie. Dans le contexte de plein emploi de l'époque, le grand ensemble promeut une mixité des populations, une proximité sociale, même si l'accès aux logements sociaux a concerné principalement des familles d'ouvriers, d'employés et des catégories inférieures des classes moyennes qui commencent à voir leur nombre grossir. Fin des années 1970, des logements en accès à la propriété ont été aussi proposés par des sociétés d'habitat social. En instaurant l'APL, aide personnalisée au logement, la loi Barre de 1977 favorise l'accès à la propriété pour les ménages aux revenus moyens et l'accès au logement social locatif pour ceux qui en étaient exclus. En France aujourd'hui, 60% des ménages sont propriétaires de leur logement, 40% en sont locataires.

L'accès à la propriété de ménages qui avaient été d'abord locataires dans ces quartiers devient possible. De jeunes ménages des classes moyennes sont arrivés dans ces quartiers, contribuant à composer une population plus diversifiée socialement. Pendant cette période, les couches supérieures de la classe ouvrière et les jeunes ménages des classes moyennes utilisent le logement HLM comme une étape dans un parcours de mobilité sociale et dans leur parcours de mobilité dans la ville. Une fois qu'ils auront suffisamment épargné, ces ménages vont s'orienter vers l'achat d'un pavillon, petite maison individuelle, et quitter le quartier d'habitat social pour un quartier d'habitat pavillonnaire. Cela a entraîné un changement de la population de ces grands ensembles à partir des années 1970. Progressivement, ces ménages seront remplacés dans les logements d'où ils déménagent par une population fragilisée par la crise économique et par des familles de travailleurs immigrés.

L'histoire des quartiers de grands ensembles a connu un tournant avec le choc de la crise économique qui devient ouverte à partir du milieu des années 1970. Le modèle d'intégration que ces quartiers représentaient va laisser la place progressivement à une situation sociale qui se caractérise par une proportion croissante de ménages touchés par la pauvreté et l'immobilité.

La création de « villes nouvelles » dans la seconde moitié des années 1960 n'a pas échappé à ce phénomène. Dans un contexte de forte croissance démographique et économique, l'objectif était de canaliser vers des sites « neufs » une urbanisation qui se développait de façon anarchique, en particulier dans la région parisienne. Des villes nouvelles furent ainsi créées de toutes pièces dans des espaces qui jusque-là étaient essentiellement agricoles. Une forme d'utopie urbaine et architecturale s'exprima dans les objectifs de cette politique des « villes nouvelles ». Des villes poussèrent au milieu des champs avec l'objectif de créer non pas des « villes dortoirs » en banlieue des grandes villes, mais des villes où toutes les catégories sociales pourraient se côtoyer, où les habitants pourraient travailler et vivre heureux, en disposant de tous les services publics et sociaux nécessaires. Ces villes devaient constituer des pôles économiques fournissant des emplois à leurs habitants. Les années 1970 furent marquées par la création et le développement des « villes nouvelles ».

Neuf villes nouvelles ont été créées à partir de 1966 :

- 5 dans la région parisienne : Cergy-Pontoise/ Saint-Quentin en Yvelines / Evry/ Marne la Vallée / Melun-Sénart
- 4 en province : Villeneuve d'Asq (Lille) / Le Vaudreuil (Rouen / Les Rives de l'Etang de Berre (Marseille) / L'Isle d'Abeau (Lyon).

Bien que de taille moins grande, des quartiers appelés ZUP, Zones à Urbaniser en Priorité, ont été conçus et développés sur le même modèle à la périphérie de certaines villes, on peut citer, par exemple, Le Mirail à Toulouse, Villeneuve à Grenoble. Ils se caractérisent tous par le fait qu'une utopie architecturale devait porter l'utopie sociale qui accompagnait leur création, à savoir l'objectif de réaliser des grands quartiers urbains dans lesquels une population très mélangée socialement pourrait vivre et travailler dans des sociétés et des administrations proposant un nombre d'emplois suffisant sur place ou à proximité. L'urbain devait être synonyme de modernité.

Le bilan que l'on peut faire aujourd'hui de l'expérience des « villes nouvelles » est très mitigé. Une ville comme Evry a un parc immobilier qui a vieilli et est fortement délabré dans certains endroits, c'est une ville qui souffre d'un fort taux de pauvreté et de très fortes inégalités sociales. Celles-ci donnent lieu à de fortes tensions sociales. Avec une population plus diversifiée socialement, la ville de Saint-Quentin en Yvelines présente une image très différente, mais est devenue néanmoins pour partie une ville dortoir de la grande banlieue de Paris.

En résumé, si l'on considère plus largement les grands ensembles d'habitat social (HLM), à la fin des années 1970 ils posent différents problèmes : les immeubles ont vieilli et ont besoin d'être rénovés. La composition de la population elle-même a changé. Une partie des ménages de classes moyennes en est partie pour acheter une maison dans des zones d'habitat pavillonnaire. Ces ménages ont été remplacés par d'autres ayant des revenus plus faibles et par des familles immigrées qui ont été concentrées dans certains quartiers. En opérant un regroupement des ménages par immeubles ou par cages d'escaliers selon le type de profession, d'entreprise, d'administration ou la nationalité, la politique d'attribution des logements HLM menée par les organismes d'habitat social a contribué à renforcer la ségrégation sociale dans ces quartiers. Ce faisant, elle a semé les germes de ce qui est vécu aujourd'hui comme une situation de relégation sociale, de coupure spatiale et sociale avec le reste de la ville. Cette coupure contribue à constituer des quartiers fermés sur eux-mêmes et à engendrer de fortes tensions sociales, nous y reviendrons un peu plus loin.

Ce danger a été perçu par l'Etat et les municipalités dès le début des années 1980. Une réflexion a été engagée dans les grandes villes et au niveau de l'Etat sur les mesures qui pouvaient être prises pour éviter la coupure entre ces quartiers, devenus périphériques faute d'être bien reliés par les transports en commun au centre ville et au reste de la ville.

Enfin, la crise économique qui devient ouverte après le choc pétrolier de 1973-1974 a amplifié les problèmes d'équipements et les problèmes sociaux que rencontrent les grands

ensembles construits à la périphérie des villes. La politique de la ville est née d'une prise de conscience de l'acuité de la dégradation de certains quartiers en périphérie des grandes villes.

II/ La politique de la ville (années 1980-1990)

Le lancement du programme « Habitat et vie sociale » en 1977 a constitué le premier acte de l'Etat dont la légitimité à agir a été renforcée par l'impact de graves crises sociales urbaines à partir des années 1980 et la perception d'une exclusion sociale croissante.

Les traits distinctifs de la politique de la ville résident dans plusieurs points :

- le ciblage territorial de ses interventions sur la base de la délimitation d'un quartier précis ou d'une partie d'un quartier
- sa vocation pluridimensionnelle en visant différents domaines en même temps : école, santé, emploi, sécurité, culture.
- sa vocation multipartenariale, en faisant intervenir différents types d'acteurs institutionnels, professionnels et associatifs.
- la mobilisation de plusieurs domaines de compétences
- l'objectif de renforcer la mixité sociale dans ce qui a été nommé « les quartiers prioritaires ».

D'abord axée sur des interventions relevant de l'urbanisme et de l'action sociale, la politique de la ville a connu des évolutions majeures qui tiennent à la définition de son périmètre et au cadre institutionnel de sa mise en œuvre.

Principales étapes :

1/ 1981-1988 : période de fondation de la politique de la ville. Des émeutes urbaines violentes ont lieu dans les quartiers d'habitat social de certaines villes et inquiètent les pouvoirs publics. Ceux-ci lancent différents programmes pour améliorer le logement et les conditions de vie des habitants. **En 1982**, après l'arrivée au pouvoir du Président François Mitterrand et d'un gouvernement de gauche, des lois de décentralisation sont votées pour transférer un certain nombre de compétences aux collectivités locales, communes, départements, régions.

-Même si le cadre juridique est défini par l'Etat, la mise en œuvre de politique de la ville est clairement dévolue aux municipalités, et régie par une politique contractuelle qui repose sur des contrats de ville négociés et signés entre l'Etat et les municipalités pour une période de cinq ans. Ces contrats définissent les objectifs, les différentes mesures pour les atteindre et un calendrier. En échange, le financement de l'Etat est lié aux objectifs et, à la fin de la période des cinq ans, à l'évaluation des objectifs atteints ou pas. Les Régions peuvent apporter un complément de financement.

-Une politique de « développement social des quartiers » , DSQ, est enclenchée pour faciliter cette mise en œuvre. En 1984, 148 conventions DSQ sont signées entre les municipalités et

l'Etat. Près de 150 villes s'engagent dans ce dispositif, aux côtés de l'Etat et de 18 régions pour stopper la dégradation physique, économique et sociale de 148 sites urbains.

2/ 1988-1993 : L'Etat s'organise

L'Etat définit un cadre d'intervention national aux politiques mises en œuvre au niveau local des municipalités en fixant un domaine d'intervention plus large que celui du logement, en l'élargissant notamment à l'emploi et à la lutte contre l'échec scolaire et les inégalités scolaires. Plusieurs instances nationales sont créées.

Un ministère de la ville est créé et un ministre de la ville est nommé. A côté, plusieurs instances en charge de la politique de la ville se mettent en place : le comité interministériel des villes, la délégation interministérielle à la ville (DIV), le conseil national des villes. En raison de son caractère transversal à plusieurs domaines d'intervention publique, la politique de la ville est conçue, au niveau de l'Etat, comme transversale à plusieurs ministères.

Il en est de même au niveau local. Dans les communes, cette politique est conçue comme transversale à plusieurs directions administratives d'une mairie et comme partenariale entre plusieurs types d'acteurs. Dans les quartiers, son degré d'action et d'efficacité repose beaucoup sur les professionnels spécialistes du social et de l'école, travailleurs sociaux et enseignants, sur les services communaux de proximité et sur les associations d'habitants.

3/ 1993-1997 : Première génération des contrats de ville

Au début des années 1990, un principe est posé par les pouvoirs publics : traiter un quartier non seulement pour lui-même mais en tant que partie intégrante de la ville.

En 1994, 214 contrats de ville sont signés. En tout, 1300 quartiers sont désignés comme « prioritaires » pour bénéficier des dispositifs de la politique de la ville.

En 1996, une nouvelle étape est franchie avec le pacte de relance pour la ville. L'objectif est de donner un nouvel élan au développement économique dans les sites en difficulté en créant des dispositifs d'exonération d'impôts et de charges sociales pour les entreprises afin d'en inciter le plus possible à s'implanter dans ces quartiers pour créer de l'emploi sur place.

Différents dispositifs sont mis en place pour essayer de stimuler le développement économique et de l'emploi dans ces quartiers afin de faire baisser le niveau de chômage et de pauvreté. En voici quelques exemples :

- Des zones franches urbaines (ZFU) sont créées pour attirer des investissements des entreprises grâce à l'exonération de charges fiscales.
- Des régies de quartier sont constituées dans différentes villes. Dans chaque cas, une régie est gérée par une association soutenue par la municipalité et le ou les organismes HLM d'un quartier pour proposer des emplois à des chômeurs du quartier concerné afin d'assurer des activités d'entretien du cadre de vie, de réparation et de maintenance. Au-delà de la dimension de l'emploi et de la distribution d'un revenu,

l'objectif est de créer un lien d'attachement des habitants à leur quartier pour mieux lutter contre les incivilités de la vie quotidienne (tags des murs et des cages d'escalier par exemple).

- La création d'associations d'emploi intermédiaire est facilitée pour développer des activités de récupération et de recyclage qui permettront de vendre des produits moins chers. Un exemple : l'association ENVIE, créée à Nantes pour réparer et revendre des appareils électro-ménagers tombés en panne, compte aujourd'hui 80 salariés.

L'ensemble de ces dispositifs se caractérisent par leur double dimension, économique et sociale, et se rattachent à ce que l'on nomme aujourd'hui l'économie circulaire. Leur particularité est également de fournir une première marche vers l'emploi ou vers le retour à l'emploi.

4/ 1998-2000 : Priorité confirmée pour la politique de la ville

Le gouvernement confirme la politique de la ville comme une priorité, en particulier dans quatre domaines d'action qui doivent être combinés pour plus d'efficacité :

- renouvellement urbain. Une agence est créée par l'Etat, l'ANRU, à cette fin, pour financer des opérations de démolition, de rénovation et de reconstruction.
- développement économique et emploi
- éducation
- sécurité et prévention

En 2000, 247 contrats de ville entrent en vigueur pour une période de 7 ans (2000-2006). Le gouvernement crée un outil majeur, le grand projet de ville, GPV, pour élargir l'intervention territoriale des contrats de ville à l'échelle d'une agglomération. Exemple : le GPV Pré Gauchet- Malakoff à Nantes.

Avec le GPV, l'augmentation du nombre de quartiers concernés par la politique de la ville s'est accompagnée d'une approche territoriale plus large. Celle-ci s'est caractérisée par la définition d'une géographie prioritaire par l'Etat et par une politique menée localement et définie contractuellement entre Etat et municipalités concernées.

Quelques chiffres en 2006: la géographie prioritaire définie par l'Etat, en direction des quartiers défavorisés et connaissant de fortes difficultés sociales, concerne :

247 contrats de ville

751 zones urbaines sensibles (ZUS), dénomination administrative de ce qui est nommé plus couramment « quartiers sensibles ».

2196 communes

Le renouvellement urbain consiste à remodeler l'espace urbain pour mieux relier les quartiers concernés au reste de la ville et restaurer plus de mixité sociale et, dans certains cas, de sécurité dans ceux-ci. Cela peut recouvrir différents types d'opérations :

*destruction d'immeubles pour reconstruire ou créer des espaces verts ou une rue qui va relier le quartier au reste de la ville.

*augmentation de la fréquence des transports en commun (bus, tramway)

*déplacement d'équipements publics vers des lieux du quartier plus mélangés socialement afin de les désenclaver socialement. Par exemple, déplacer l'école, le collège, des services sociaux.

*vente aux locataires qui le souhaitent de logements gérés par une société d'habitat social. Cette possibilité est considérée comme un facteur qui peut favoriser la mixité sociale.

A noter : une loi a été promulguée par l'Etat pour favoriser la mixité sociale dans les quartiers d'une ville, il s'agit de la loi LSRU, Loi Solidarité Renouvellement Urbain. Elle impose à chaque commune de veiller à ce qu'il y ait une proportion de 25% de logements d'habitat social dans le parc immobilier total de la commune. Si le taux est inférieur dans une commune, celle-ci doit payer une compensation financière à l'Etat qui va alimenter l'enveloppe globale d'aide de l'Etat au financement de la construction de logements d'habitat social.

La mise en œuvre de la politique de la ville étant laissée largement à l'initiative locale des villes elles-mêmes, les expériences ont été très variées. Certaines villes se caractérisent par un volontarisme très fort dans ce domaine (Nantes, Grenoble, par exemple). D'autres ont été moins en pointe, Marseille par exemple.

Les villes moyennes ont été concernées autant que les grandes villes, avec également des degrés de volontarisme différents.

Il est à noter que, malgré les gros financements qui ont été attribués, les bilans de la politique de la ville sont contrastés selon les villes, et n'ont pas empêché de fortes tensions sociales dans certains cas.

Les quartiers appelés « sensibles » connaissent des explosions ponctuelles d'émeutes urbaines, diverses formes de violences urbaines, plus fréquentes, des incivilités quotidiennes. Tout cela témoigne de tensions sociales, plus ou moins fortes selon les quartiers, qui peuvent être interprétées comme le résultat de processus sociaux que nous allons analyser maintenant :

- l'existence d'une forte ségrégation sociale et spatiale dans les villes,
- des fractures territoriales et sociales qui en sont le résultat,
- des phénomènes de fermeture de la population des habitants d'un quartier sur elle-même, sur son quartier, qui résultent de ces fractures qui sont autant de coupures dans l'espace urbain entre des territoires fortement différenciés socialement et connaissant des phénomènes de fermeture sur soi.

III/ Ségrégation sociale, fractures territoriales et sociales dans l'espace urbain français aujourd'hui

1-Les processus de division sociale de l'espace urbain ne sont pas nouveaux dans l'histoire des villes et doivent être replacés en perspective historique, en France comme dans les autres pays.

Selon Yves Grafmeyer, la ségrégation sociale peut être définie comme « une mise à distance sociale et un processus de séparation physique ». On peut, en plus, distinguer la ségrégation qui résulte d'un comportement volontaire, comme c'est le cas dans les « beaux quartiers », de la ségrégation subie, et vécue par les individus comme une violence ou une assignation à résidence, un sentiment d'éviction ou de relégation.

La hiérarchie spatiale entre quartiers dans une ville recoupe assez bien la hiérarchie sociale. Dans les grandes villes françaises aujourd'hui, on constate une séparation de plus en plus forte entre les quartiers des plus aisés et les quartiers les plus en difficulté. Les « laissés pour compte » s'agglomèrent dans certains quartiers à l'égard desquels les classes moyennes et supérieures se tiennent de plus en plus à distance. Les stratégies d'évitement des uns renforcent les situations d'agglomération des autres.

2-Le processus ségrégatifs sont multiples :

-les prix du foncier et de l'immobilier conditionnent l'accès à l'habitat et contribuent à la constitution de quartiers ayant des populations différentes socialement selon le montant du revenu et les sources de celui-ci.

-la transmission du patrimoine immobilier par héritage contribue à un maintien de l'entre-soi dans les quartiers à revenus aisés et à une reproduction de la division sociale de la ville et de la ségrégation.

-Les trajets de mobilité des habitants dans une ville. Les mobilités des habitants dans la ville contribuent à renforcer la ségrégation, mais aussi à renouveler la population de certains quartiers pauvres qui se transforment progressivement en quartiers plus aisés (phénomène de la gentrification)..

-Mobilité des habitants dans la ville et stratégies d'évitement.

-Mobilité des habitants dans la ville et stratégies de regroupement.

3- Les formes de pauvreté dans l'espace urbain

*Les quartiers sensibles cumulent les principaux indicateurs de difficultés économiques et sociales et, en raison de cela, se distinguent très nettement du reste de la ville dont ils dépendent.

- La part des jeunes de moins de 25 ans y est plus importante

- La part des personnes sans emploi et des personnes en chômage de longue durée y est plus importante. Le taux de chômage des moins de 25 ans est de 40% (24,5% en dehors de ces quartiers)

- La présence de familles nombreuses (12,9 %) et de familles monoparentales y est plus forte (14,2%).

- La proportion de personnes d'origine étrangère y est plus forte (18,6%).

La concentration des difficultés accroît la fragilité sociale des habitants de ces quartiers et les formes d'exclusion et de relégation qui les touchent. Cette vulnérabilité se caractérise également par un niveau moyen de diplôme faible. Près de 40% des habitants de ces quartiers n'ont aucun diplôme à l'issue de leurs études secondaires (21,2% dans les autres quartiers). S'ajoute à cela le problème du décrochage scolaire chez certains jeunes et une organisation de leur vie sociale autour d'autres moyens que le diplôme pour gagner de l'argent.

La concentration de toutes ces difficultés se traduit par une forte précarité économique et financière : un ménage sur cinq vivant dans un quartier sensible se situe au-dessous du seuil de pauvreté contre un ménage sur dix pour le reste de la France.

*Dans le centre ville : le déplacement de l'activité économique vers la périphérie tend à vider le centre des grandes villes d'une partie de la population de classes moyennes et au maintien de « poches de pauvreté » dans certains secteurs, principalement d'habitat non rénové.

4-La constitution de ghettos et ses conséquences

L'existence de quartiers coupés du reste de la ville et vivant de manière fermée sur eux-mêmes conduit de fait à une situation de ghettos, souvent doublée d'un caractère ethnique. La constitution de tels quartiers est le résultat de deux phénomènes qui se conjuguent :

- Les règles et modes d'attribution de logements sociaux utilisés par les organismes gestionnaires de l'habitat social
- Les stratégies des individus eux-mêmes : stratégies d'évitement à l'égard d'autres groupes sociaux pour les uns, stratégies de regroupement pour les autres. Les mobilités résidentielles dans la ville sont marquées par le fait que les ménages de catégories populaires et moyennes qui vivent dans des logements sociaux des quartiers périphériques essaient, quand ils le peuvent, de déménager vers des quartiers où vivent des ménages à revenu légèrement plus élevé qu'eux. Quand ils partent, ils sont remplacés par des ménages aux revenus plus faibles, ce qui tend à accroître la concentration de pauvreté dans certains quartiers.

Le fort sentiment de relégation des jeunes de ces quartiers, où le niveau de formation scolaire est faible et le taux de chômage élevé, entretient de fortes tensions sociales, des explosions de colère régulières et un repli sur le communautarisme qui peut entraîner certains d'entre eux vers le djihadisme.

5-Les jeunes dans les quartiers périphériques et les stratégies pour « s'en sortir »

Les jeunes qui « s'en sortent » suivent ou ont suivi un cursus scolaire jusqu'à l'obtention d'un diplôme. Toutefois, l'intégration par le travail avec un diplôme peut se heurter à certaines

formes de discriminations dans les recrutements. Ceux qui sortent du système scolaire sans diplôme sont souvent happés par l'économie parallèle qui règne dans ces quartiers, nous le verrons plus loin.

6-Un phénomène qui s'amplifie : les nouvelles formes d'inégalités sociales et territoriales liées à la périurbanisation.

Des formes de pauvreté existent aussi dans les zones d'habitat pavillonnaire à la périphérie des villes.

La périurbanisation désigne l'espace intermédiaire entre la grande ville centre et l'espace rural dans lequel vivent beaucoup de personnes qui chaque jour vont travailler à la grande ville proche et rentrent chez eux le soir, dans une zone où il y a encore des champs et des espaces verts mais où le mode de vie urbain domine. Cet étalement de la ville au-delà de ses limites administratives strictes conduit à une pénétration du rural par l'urbain.

Pour les villes françaises, cette zone périurbaine peut aller jusqu'à 30-40 kilomètres du centre ville et concerne plus de 20% de la population travaillant dans les villes.

Ni villes, ni campagnes, ce sont les communes périurbaines qui attirent le plus d'habitants actuellement. De ce fait, elles doivent faire face à plusieurs défis :

- Investissement dans les équipements et infrastructures de transports
- Aménagement du réseau routier et des parkings
- Installation de services nécessaires à la population : écoles, services de santé notamment.
- Précarité croissante des familles à revenus modestes qui ont pu accéder à la propriété de leur logement en venant s'installer plus loin de la ville centre.

Le prix du foncier et de l'immobilier y étant moins élevé que dans la ville centre, les territoires périurbains attirent des ménages qui souhaitent accéder à la propriété d'une maison avec un revenu qui ne leur permet pas d'acquérir le même type d'habitation en ville à cause du prix plus élevé. En contrepartie ce choix leur impose un coût élevé en transport pour se rendre au travail tous les jours de la semaine. Cela nécessite souvent de posséder deux voitures dans un même ménage.

Dans certains cas, l'endettement élevé de ces ménages peut les conduire à une situation de pauvreté. Les inégalités sociales et la pauvreté touchent aussi les zones d'habitat périurbain.

IV/ Tensions sociales et violences urbaines dans les quartiers périphériques

1-Les émeutes urbaines, moments de l'expression de la colère des jeunes

Les premières émeutes urbaines ont eu lieu en 1979 dans un quartier de Vaulx en Velin (banlieue lyonnaise), des voitures brûlées ont été signalées dès 1976 à Villeurbanne (banlieue lyonnaise) : des jeunes affrontent les forces de l'ordre et incendient des voitures.

Multiplication des affrontements en 1979 et 1980 à Villeurbanne (dans la cité Olivier de Serres).

Émeutes en 1981, 1983 et 1987 dans la cité des Minguettes à Vénissieux (banlieue lyonnaise)

Nouvelles émeutes dans les années 1990 dans plusieurs quartiers de banlieue autour de Lyon, Rouen, à la Courneuve (Paris), Toulouse.

Dans les années 2000, plusieurs incidents graves au début des années 2000 puis violentes émeutes en 2005 : plus de 28000 véhicules ont été incendiés, principalement dans les 750 zones urbaines « sensibles ».

Autres émeutes en 2007, 2009, 2010, 2013, 2015.

Quelle interprétation peut-on faire de ces émeutes ? Résultat de la ségrégation sociale et spatiale, elles sont l'expression de fortes fractures sociales entre des territoires urbains où se concentre une population pauvre et les autres quartiers où vivent des populations à revenu moyen ou élevé. Elles sont en particulier la manifestation d'un fort sentiment de relégation des jeunes dans des quartiers coupés du reste de la ville et vivant sur eux-mêmes, et dans lesquels le taux de chômage des jeunes et le taux de pauvreté sont très élevés. La perception de la ségrégation spatiale et sociale qu'ont ces jeunes se nourrit d'un sentiment d'éviction des familles immigrées des centres urbains. Le sentiment de relégation, voire de rejet, se nourrit aussi de la confrontation aux diverses formes de discriminations liées à l'origine ethnique de la plus grosse partie des familles qui habitent dans ces quartiers.

2-Les « incivilités » au quotidien

La part des enfants et adolescents mineurs mis en cause par la police ne cesse d'augmenter en France. Si les atteintes aux biens matériels (vols et cambriolages) constituent l'essentiel des infractions, ce dont se plaignent le plus les habitants des quartiers sensibles peut être regroupé sous le terme d'incivilités au quotidien. Celles-ci ne portent pas atteinte physiquement aux personnes, mais elles dérogent aux règles de base de la vie en société et tendent à dégrader la tranquillité de l'ordre public et de la vie dans le quartier : injures verbales, menaces, attitudes de provocation, bruits et troubles de voisinage, dégradations de bâtiments publics, incidents dans les transports en commun, agressions de chauffeurs ou de contrôleurs de bus ou de tramway. Quand diverses formes d'incivilités se cumulent et se répètent fréquemment, une telle situation conduit à une montée du sentiment d'insécurité chez les habitants du quartier concerné.

3-L'économie parallèle dans les quartiers « sensibles » et ses conséquences sociales

Avec l'aggravation de la crise économique et du chômage, une économie parallèle s'est enracinée dans certains quartiers pauvres de grandes villes, mais le phénomène existe aussi dans des villes de taille plus petite. Liée le plus souvent à la vente de drogue, elle recrute parmi les jeunes les plus démunis scolairement et socialement de ces quartiers.

Cette économie de la drogue introduit une forme de régulation sociale dans ces quartiers qui se substitue à l'ordre de la République et est à l'origine d'actes violents, voire criminels.

Il faut mentionner toutefois que le trafic de drogue s'est développé dans des quartiers où existait déjà une tradition d'économie illicite. Les pratiques illicites ne sont pas seulement liées au trafic de drogue, elles recouvrent tout un ensemble de produits issus du vol et du recel, les armes par exemple.

Les diverses formes d'économie parallèle se sont développées dans des quartiers dominés par une très forte précarité économique et sociale et comme substitut au chômage d'exclusion. Elles entretiennent une économie de la débrouillardise qui se développe en dehors des lois de la République et fait de certains de ces quartiers des zones de non droit où la police est peu présente.

Conclusion

Les différentes formes d'expression des inégalités dans l'espace urbain en France, les difficultés sociales qui en découlent et les tensions sociales qu'elles peuvent entraîner dans certains cas nous conduisent à nous interroger sur le modèle d'intégration sociale qui sous-tend le modèle républicain français.